

# Le droit d'asile protège aussi les homosexuels

SAMEDI 09 NOVEMBRE 2013

[Christiane Imsand](#) [1]

RÉFUGIÉS • La Cour de justice de l'Union européenne fait un pas vers la reconnaissance de l'homosexualité comme motif d'asile.

Les options de publication

Non

Journaliste:

Christiane Imsand

Dans de nombreux pays, l'homosexualité est considérée comme une grave infraction pénale, passible de prison, voire de peine de mort. C'est par exemple le cas dans les pays du Golfe, en Iran, au Nigeria ou au Cameroun. La Cour de justice de l'Union européenne vient de se saisir du problème. Dans un arrêt publié jeudi, elle reconnaît que les homosexuels peuvent constituer un groupe social à risque au sens de la Convention de Genève sur les réfugiés.

Bien que cette décision ne lie pas la Suisse, Alicia Parel ne cache pas sa satisfaction.

Secrétaire générale de Pink Cross, l'association faîtière des organisations gays de Suisse, elle y voit un signal fort. «La reconnaissance des homosexuels comme un groupe de population à risque constitue une évolution significative du droit. Chaque personne a désormais une chance de se voir reconnue. On ne peut que s'en féliciter.»

Cette satisfaction tranche avec la réaction maussade d'Amnesty International qui parle de «revers pour les réfugiés». Explication: l'arrêt stipule que des lois homophobes ne suffisent pas à justifier l'octroi du statut de réfugié. Il faut que les peines de prison prévues dans la loi soient effectivement appliquées en pratique. Pour Amnesty, la Cour a raté l'occasion d'établir que la pénalisation de relations entre personnes de même sexe constitue une persécution, indépendamment de la fréquence des peines d'emprisonnement effectives. Pour Alicia Parel, il faut plutôt voir le verre à moitié plein, même si elle s'interroge sur la traduction de cet arrêt dans les faits.

## Retenue helvétique

La question avait été soulevée par trois ressortissants de Sierra Leone, d'Ouganda et du Sénégal qui avaient demandé l'asile aux Pays-Bas en raison des sanctions graves qui les menaçaient dans leur pays à cause de leur homosexualité. «En Suisse, la pratique est très restrictive, affirme Alicia Parel. Au vu de la tendance constante au durcissement du droit d'asile, je crains que cet arrêt ne suffise pas à provoquer un changement.»

La loi suisse sur l'asile ne reconnaît pas l'homosexualité comme motif d'asile. En 2010, le Conseil national a rejeté par 125 voix contre 64 une motion socialiste qui proposait d'inscrire une disposition spécifique dans la loi. Néanmoins, celle-ci inclut dans la définition du réfugié les préjudices touchant «un groupe social déterminé». Selon la jurisprudence, cela comprend les persécutions liées au genre. A savoir l'homosexualité, les mariages forcés, les mutilations génitales, les crimes d'honneur ou encore les violences sexuelles.

## Délicates questions

Selon Céline Kohlprath, porte-parole de l'Office fédéral des migrations (ODM), 8% des personnes qui ont obtenu le statut de réfugié en 2012 l'ont eu en raison de persécutions liées

au genre. Impossible de savoir combien d'homosexuels sont concernés. Par contre, Céline Kohlprath affirme que «les demandes d'asile liées à l'orientation sexuelle sont en augmentation ces dernières années pour une multitude de pays de provenance. Lorsque l'ensemble des conditions sont remplies (à savoir si les personnes ont pu rendre vraisemblable avoir subi ou craindre de subir des persécutions en raison de leur homosexualité), la qualité de réfugié leur sera reconnue et l'asile accordé.»

Pour la conseillère nationale Isabelle Moret (plr/VD), membre de la commission des institutions politiques en charge de l'asile, il peut y avoir des situations délicates. «Comment démontrer son homosexualité? On doit croire la personne sur parole. Certains requérants pourraient invoquer ce motif à la dernière minute afin d'éviter un renvoi. Ils savent que la Suisse ne les expulsera pas dans un pays où ils risquent de subir des mauvais traitements.» I

**LA LIBERTÉ** [2]

[Suisse\(2372\)](#) [3] [Asile\(143\)](#) [4] [Droit d'asile\(9\)](#) [5] [Homosexualité\(17\)](#) [6] [Homosexuels\(5\)](#) [7] [Justice\(72\)](#) [8] [Réfugiés\(25\)](#) [9] [Christiane imsand\(204\)](#) [10]